



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14
Fax. 01.64.95.20.99

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Frédérique SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Jacques DRAPPIER, M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Christel THIROUIN qui donne pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI
M. Yves GUESDON qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX
M. Patrick BRUNEAU qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER
Mme Véronique LATOUR qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU
Mme Patricia ANIECOLE qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER
M. Harry FRANCOISE qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU
M. Ludovic FRANCK qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY
M. François DESFORGES qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET
M. Samir AISSANI qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE
M. Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU
Mme SIFER qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE
Mme Laetitia SIGNORET

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. Johann MITTELHAUSSER, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, est intervenu afin de présenter aux élus de la Ville d'Angerville, les volontés que l'exécutif de cette instance s'est fixée.

Privilégier les échanges et les rencontres avec les maires s'avère une étape primordiale pour resserrer les liens, les associer au processus décisionnel et aux actions stratégiques qui doivent être mises en œuvre d'ici la fin de la mandature afin de prendre en considération leurs problématiques et celles des habitants du territoire sud essonnien.

Cette intervention a aussi permis de présenter l'organisation initiée ces derniers mois et les modifications apportées et envisagées permettant ainsi à la CAESE de gagner en autonomie de gestion pour impulser sa propre stratégie avec notamment une équité de traitement des administrés sur le territoire.

Les nombreux projets qui sont en cours de réflexion ont pour objectif, au cours de cette mandature, de se projeter sur le long terme afin de créer, pour les élus d'après 2020, des outils pour leurs futures prises de décision.

Apporter toute la dynamique et la force dans de nombreux domaines, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux, restent des enjeux ambitieux qui doivent toutefois être relevés afin de permettre à la CAESE de défendre les intérêts du Sud Essonne dont le caractère rural reste un atout qu'il est nécessaire de

défendre et de valoriser tout en associant toutes les bonnes volontés qui souhaitent se joindre aux démarches engagées et à venir pour dynamiser le territoire.

A l'issue de cette intervention, M. le Président a remercié les vice-présidents et le Directeur Général des Services qui ont accepté d'être à ses côtés pour apporter toute l'information donnée sur les différents sujets qui ont été abordés.

Après avoir vérifié que la condition de quorum était atteinte, M. le Maire a ouvert la séance et a tout d'abord sollicité l'avis de l'assemblée sur le recours au vote par voie électronique et au vote au scrutin public, ce conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. L'assemblée délibérante a approuvé cette proposition à **l'unanimité**.

A l'issue de cette intervention, M. le Maire a procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il a, ensuite, poursuivi avec l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2018 ;
- 2 - Avenant portant sur une prorogation d'une durée d'un an de la convention passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la couverture sociale (maintien de traitement, mutuelle) ;
- 3 - Avis d'intégration de la Ville dans le projet de déploiement d'un service public de location de vélos à assistance électrique par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Ile de France Mobilité) ;
- 4 - Budget Commune 2018 – Décision modificative ;
- 5 - Budget Industriel, Commercial et Artisanal – Décision modificative ;
- 6 - Convention de mise à disposition de personnel technique de la Ville auprès de plusieurs communes pour une mission de conseil et d'assistance pour la mise en œuvre de travaux d'éclairage public ;
- 7 - Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- 8 - Modification du tableau des effectifs ;
- 9 - Demande de subvention ;
- 10 - Divers.

2018-06- 01

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le procès-verbal de la précédente séance.

2018-06-02

AVENANT PORTANT SUR UNE PROROGATION D'UNE DUREE D'UN AN DE LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA COUVERTURE SOCIALE (MAINTIEN DE TRAITEMENT, MUTUELLE)

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Frédérique SABOURIN-MICHEL qui a indiqué que dans le cadre des obligations auxquelles sont tenues les collectivités en matière de protection sociale, une convention a été passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en 2013 afin de proposer aux agents territoriaux une couverture pour les risques de santé et de prévoyance (mutuelle maladie et maintien de salaire en cas de maladie). Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Afin de répondre à la demande de nombreuses collectivités, une mise en concurrence a été mise en œuvre par le Centre de Gestion pour établir une nouvelle convention pour les communes qui n'avaient pu adhérer au premier protocole.

Ainsi, pour des motifs d'intérêt général ayant pour objectif de faire coïncider les termes de ces deux conventions, il est proposé à la Ville d'Angerville de conclure un avenant pour une durée d'un an.

Après avoir repris la parole, M. le Maire a invité l'assemblée à délibérer en vue de l'autoriser à signer cet avenant afin de pérenniser cette couverture sociale en faveur des agents territoriaux de la Ville d'Angerville jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédérique SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **AUTORISE, à l'unanimité**, M. le Maire à signer un avenant à la convention passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne afin de pérenniser une couverture sociale en faveur des agents territoriaux de la ville d'Angerville jusqu'au 31 décembre 2019.

2018 - 06 - 03

AVIS D'INTEGRATION DE LA VILLE DANS LE PROJET DE DEPLOIEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE PAR LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (ILE DE FRANCE MOBILITE)

M. le Maire a poursuivi avec le point suivant inscrit à l'ordre du jour. Il a donné la parole à M. Dominique VAURY qui a informé l'assemblée que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, dénommé Ile-de-France Mobilités, a décidé de lancer un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Ile-de-France.

Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019.

Ce service sera mis en place dans le cadre d'une concession de service public.

A ce jour, la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service est lancée en intégrant la commune d'Angerville dans ce périmètre. Ce service n'entraînera aucun frais pour la ville, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant et les usagers d'Ile-de-France.

Toutefois, en application du Code des Transports, et notamment de l'article L 1241-1, l'accord de la Ville est requis pour officialiser le déploiement de ce service sur le territoire d'Angerville.

A ce titre, une délibération est sollicitée pour acter la décision de la Ville pour qu'elle soit intégrée dans ce projet bien qu'il n'y ait aucune certitude pour qu'une station soit créée sur le territoire de la commune.

M. VAURY a indiqué qu'une demande avait déjà été formulée par un futur occupant de la maison de santé qui serait intéressé par l'installation d'une borne de chargement pour vélos électriques. Cette demande pourrait être traitée par la collectivité.

A l'issue de ces échanges, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le déploiement de ce service sur le territoire de la Ville d'Angerville, dispositif qui a d'ailleurs été approuvé par l'assemblée délibérante de la CAESE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le déploiement du service public de location de bicyclettes commandité par la Région Ile de- France prenant en considération l'intégration de la Commune d'Angerville.

2018 – 06 – 04

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA VILLE AUPRES DE PLUSIEURS COMMUNES POUR UNE MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a rappelé que dans le cadre des fonctions qu'il occupe en sa qualité de Président du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région d'Angerville, des orientations ont été définies en matière de subventionnement pour les travaux d'extension, de renforcement ou de remplacement d'éclairage public sous réserve que ces derniers soient réalisés en mode Led.

Plusieurs communes ont fait part de leurs difficultés pour mettre en œuvre certains de ces travaux.

A ce titre, M. le Maire indique que la Ville d'Angerville étant à même de mettre à disposition plusieurs agents qualifiés à la disposition de ces communes et par conséquent de répondre à ces besoins, des démarches ont été engagées en vue de mettre en place un dispositif de mise à disposition de personnel en possession d'une compétence technique pour conseiller et assister les communes dans leurs projets.

Au vu des collectivités qui ont fait connaître leur intérêt pour bénéficier d'un tel dispositif, à savoir les communes de BLANDY, BOUTERVILLIERS, GUILLERVAL, LA FORET-SAINTE-CROIX, MAROLLES-EN-BEAUCE, PUSSAY, ROINVILLIERS, SAINT-CYR-LA-RIVIERE, les instances paritaires du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne ont été saisis sur un projet de convention définissant les conditions techniques et financières de cette mise à disposition et sur les projets d'arrêtés des agents concernés qui ont fait connaître leur aval.

Ce projet a reçu un avis de chaque instance paritaire.

Ainsi, pour que cette mutualisation puisse être mise en œuvre, une délibération doit être prise afin d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec chacune des collectivités intéressées.

A l'issue de cet exposé, M. Pierre BONNEAU a souhaité connaître la raison qui avait incité la Commune de Pussay à faire part de son intérêt pour ce dispositif.

M. le Maire, après avoir indiqué que comme beaucoup de communes, la Ville de Pussay ne possède pas de nacelle. Le dispositif proposé lui permettrait de répondre à cette problématique avec la mise à disposition de ce matériel qui ne peut se faire sans les agents de la commune d'Angerville.

A l'issue de ces échanges, M. le Maire a, ensuite, invité l'assemblée à délibérer en vue de l'autoriser à signer une convention pour la mise à disposition de personnel avec les communes susvisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphonie LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphonie LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **AUTORISE, à l'unanimité**, M. le Maire à signer une convention définissant les conditions techniques et financières portant sur la mise à disposition de plusieurs agents de la commune d'Angerville auprès des communes qui ont fait connaître leur intérêt pour bénéficier d'une assistance dans certains travaux d'éclairage public.

2018 – 06 - 05

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a indiqué que jusqu'à présent, toutes les démarches menées (Etudes et frais divers) en vue de créer la maison de santé ont générées des dépenses qui ont été imputées sur le budget de la commune et pour lesquelles, la commune a pu bénéficier du FCTVA du fait qu'elle était classée en qualité de commune en zone blanche.

Elle a, d'ailleurs, rappelé que ce dispositif ne couvre pas la totalité de la TVA acquittée par la collectivité.

L'attribution du FCTVA sur les travaux futurs ne peut se faire sans la signature d'une convention entre la collectivité et les professionnels de santé sous contrôle de l'ARS, du Préfet et de l'assurance maladie.

Aucun professionnel de santé n'a accepté de rentrer dans un tel dispositif.

Afin que la Ville ne soit pas lésée financièrement en perdant la partie liée à la TVA lié à ce projet ambitieux qu'elle porte, elle a la possibilité d'opter pour un assujettissement de cette opération au titre du régime de droit commun pour cette taxe où alors elle sera en droit de récupérer la TVA sur les investissements réalisés mais également sur les dépenses de fonctionnement (entretien, fluides, assurances, etc.).

En contrepartie, les loyers devront être soumis à la TVA.

Comptablement, l'assujettissement à ce régime nécessite l'utilisation d'un budget annexe nécessitant d'identifier les opérations soumises à ce régime fiscal. Le Budget Industriel, Commercial et Artisanal existant, où des dépenses et des recettes sont déjà comptabilisées en HT, est donc adapté à cette situation.

La TVA, quant à elle, n'impacte pas le budget mais seulement la trésorerie et les comptes de tiers dédiés à ce régime.

Par conséquent, Mme Patricia AMBROSIO-TADI a proposé par l'intermédiaire d'une décision modificative de retirer l'ensemble des crédits (dépenses comptabilisées sur l'opération 46 pour 2 641 588.00 €) et recettes (subventions intégrées dans les opérations financières aux comptes 13... R pour 2 152 403 €) pour imputer les dépenses HT et les recettes liées à ce projet dans ce budget annexe.

Parallèlement, elle a indiqué que certains crédits ont été réajustés afin de prendre en considération l'évolution financière de certains postes.

Elle a poursuivi avec la présentation de la décision modificative N°1 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
011 D	Charges générales		74 R	Dotations, subventions, participations
615231	Entretien voies et réseaux	4 000,00	7488 R	Autres participations
023 D	Virement à la section d'invest.	29 000,00		Fonds concours
				Remb assurances
	TOTAL	33 000,00		33 000,00

SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Op, 10 - Groupe Scolaire		48 000,00	021 R	Virement de la sect. de fonction
2158 D	Matériels	48 000,00		29 000,00
OP, 19 Voies et réseaux		49 000,00	13 R	Subventions
2151 D	Travaux	49 000,00	1322 R	Subv. Région
	Chemins ruraux : + 29 000 €		1323 R	Subv. Département
	Centre culturel: + 12 000 €		13258 R	Subv. CAESE
	Reprise chaussée St Lubin : 8 000 €		1341 R	Etat - contrat ruralité
OPERATION 46 - MAISON DE SANTE		-2 641 588,00	16 R	Emprunt
21318 D	Travaux	-2 621 588,00	1641 R	Emprunt
21568 D	Matériels incendie	-20 000,00		
	TOTAL	-2 544 588,00		TOTAL
				-2 181 403,00
	TOTAL GENERAL	-2 511 588,00		-2 148 403,00

DECISION MODIFICATIVE EN SUREQUILIBRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT: Retrait de plus de dépenses que de recettes, ce qui ne cause pas de problème suite à avis de la trésorerie

M. le Maire a tenu à attirer l'attention de l'assemblée sur l'impact de cette démarche qui n'est pas neutre pour la Ville compte-tenu du montant que représente la TVA sur ces travaux (424 098.00 €).

Il a souhaité, par ailleurs, souligner le travail accompli qui a permis d'obtenir un montant très important de subventions pour financer ce projet, point non négligeable en cette période de restriction budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **APPROUVE, à l'unanimité,** la décision modificative présentée ci-dessus.

2018 – 06 - 06

BUDGET INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET ARTISANAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a indiqué que dans la continuité de ce qui a été présenté précédemment pour le budget de la Commune, une décision modificative doit donc être prise afin d'imputer les travaux de la maison de santé dans le budget industriel, commercial et artisanal et par conséquent d'ouvrir les crédits nécessaires pour pourvoir aux dépenses à venir.

Comme évoqué précédemment, jusqu'à présent, toutes les démarches menées (études et frais divers) en vue de créer la maison de santé ont générées des dépenses qui ont été imputées sur le budget de la Commune qui a pu bénéficier du FCTVA qui, d'ailleurs, ne couvre pas la totalité de la TVA acquittée par la ville qui est identifiée en « zone blanche » par l'ARS.

Face à l'activité future, l'attribution du FCTVA ne peut se faire sans la signature d'une convention entre la collectivité et les professionnels de santé sous contrôle de l'ARS, du Préfet et de l'assurance maladie. Cet objectif ne peut être atteint puisqu'aucun professionnel de santé n'a accepté de rentrer dans un tel dispositif.

Afin que la Ville ne soit pas lésée financièrement dans le projet ambitieux qu'elle porte, elle a la possibilité d'opter pour un assujettissement de cette opération au titre du régime de droit commun de la TVA où alors elle sera en droit de récupérer la TVA sur les investissements réalisés mais également sur les dépenses de fonctionnement (entretien, fluides, assurances,). En contrepartie, les loyers devront être soumis à la TVA.

Comptablement, l'assujettissement à ce régime nécessite l'utilisation d'un budget annexe nécessitant d'identifier les opérations soumises à ce régime fiscal. Le Budget Industriel, Commercial et Artisanal existant, où des dépenses et des recettes sont déjà comptabilisées en HT, est donc adapté à cette situation.

La TVA, quant à elle, n'impacte pas le budget mais seulement la trésorerie et les comptes de tiers dédiés à ce régime.

Une opération a donc été créée sur ce budget annexe pour identifier ces travaux (OPERATION 10), ce avec l'aval de la trésorerie.

Des crédits « DEPENSES » sont donc inscrits en HT sur cette opération au vu des dépenses pressenties tout en tenant compte d'une marge éventuelle. Par ailleurs, une reprise des crédits inscrits, lors du vote du budget primitif, en dépenses de travaux non affectées a été réintégrée dans cette opération.

Les recettes attendues sont reprises, au vu de ce qui est connu à ce jour, en recettes financières non affectées et un emprunt de 670 000 € assure l'équilibre de cette section.

Mme Patricia AMBROSIO-TADI a procédé à la présentation de la décision modificative qui s'impose et qui est établie comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses non affectées			Recettes non affectées		
2313 D/01	Constuctions	-117744,25	1322 R/01	Région	809 165,00
Opération 10 -maison de santé			1323 R/01	Département	430 038,00
21318 D/020	Trx	2 311 147,25	1328 R/01	CAESE	49 200,00
21568 D/020	Mat, secours incendie	17 000,00	1341 R/01	Etat	252 000,00
			1641 R/01	Emprunt	670 000,00
TOTAL		2 210 403	TOTAL		2 210 403,00

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à délibérer en vue d'approuver la décision modificative qui vient d'être présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphanie LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphanie LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la décision modificative présentée ci-dessus.

2018 – 06 - 07

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a porté à la connaissance de l'assemblée, comme indiqué en commission de finances et lors du vote du budget, qu'au vu des opérations d'investissement de grande importance lancées au cours du présent exercice 2018, il serait nécessaire de faire appel à l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin d'être en mesure d'assumer les dépenses dans l'attente de la mise en place d'un emprunt et du versement des subventions octroyées par les partenaires financiers pour la création de la maison de santé.

Cette mise à disposition de fonds pourrait être sollicitée, sur une durée variant de 3 mois et 12 mois, pour un montant qui a été estimé à 500 000 € et serait débloquée en fonction des besoins.

Pour mettre ce dispositif en place, Mme Patricia AMBROSIO-TADI informe les membres de l'assemblée qu'une délibération est nécessaire pour permettre à M. le Maire de signer un contrat définissant les conditions techniques et financières de ce dispositif avec l'établissement bancaire qui aura été retenu.

Après avoir communiqué les éléments financiers estimés quant au coût que peut représenter l'appel à un tel dispositif s'il était consenti sur une durée d'un an,

Après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a rappelé l'intérêt de faire appel à un tel dispositif qui :

- N'est actionné que selon les besoins et pour une courte durée, ce dans l'attente de l'encaissement des soutiens financiers obtenus pour cette opération,
- Ne représente qu'un faible coût au vu des taux d'intérêt pratiqués,
- Est plus intéressant qu'un emprunt qui pourra être contracté qu'au vu du coût final restant à la charge de la commune,
- Est envisagé sur un taux fixe pendant toute la durée du contrat.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a invité l'assemblée à délibérer afin de l'autoriser :

- À engager les démarches en vue de solliciter la mise à disposition d'une ligne de trésorerie dans la limite de 500 000 €, sur une durée qui pourrait varier de 3 à 12 mois, en fonction des besoins,
- À signer un contrat définissant les conditions techniques et financières de mise à disposition de ce fonds auprès d'un établissement bancaire susceptible de répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **CHARGE, à l'unanimité, M. le Maire** d'engager les démarches visant à solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire en fonction des besoins, ce dans la limite de 500 000 €, pour une durée qui peut varier de 3 et 12 mois.
- **L'AUTORISE, à l'unanimité,** à signer le contrat qui sera établi en fonction des besoins avec l'établissement que M. le Maire aura jugé le mieux placé économiquement et qui aura été retenu.

2018 – 06 - 08

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a invité l'assemblée à délibérer en vue de créer, à compter du 1^{er} juillet 2018, un poste de technicien à temps complet afin de procéder à la nomination d'un agent qui vient d'être nommé sur la liste d'aptitude établie par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne au titre de la promotion interne 2018 pour ce grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 26

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphany LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphany LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme

Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

- **APPROUVE, à l'unanimité**, cette proposition.

2018 – 06 – 09

DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à M. Jacques DRAPPIER, Adjoint chargé des Associations, qui a porté à la connaissance de l'assemblée la demande de subvention sollicitée par l'Association ACOMA qui a effectué un déplacement pour se rendre au mémorial implanté à Nantes dans le cadre de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Après avoir communiqué le montant des frais supportés par cette association pour ce déplacement où ont participé 50 personnes, le soutien financier sollicité s'élève à 1 950 €.

M. le Maire rappelle l'importance de cette commémoration. Toutefois si l'opportunité d'accompagner l'association est de mise, il propose que l'aide apportée ne dépasse pas 50 % du coût, soit 975 €.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le versement d'une subvention de 975.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix « Pour » : 25

M. Johann MITTELHAUSSER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphanie LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU (qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER), Mme Christel THIROUIN (qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI), M. Cédric CHIHANE (qui a donné pouvoir à M. Pierre BONNEAU), M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI (qui a donné pouvoir à M. Alain LAJUGIE), Mme Véronique LATOUR (qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU), M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE (qui a donné pouvoir à Mme Tiphanie LE VEZU), Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Patricia ANIECOLE (qui a donné pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER), M. Ludovic FRANC (qui a donné pouvoir à M. Dominique VAURY), Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (qui a donné pouvoir à M. Pascal MABIRE), M. Yves GUESDON (qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX), M. François DESFORGES (qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET)

Abstention : 1

Mme Nathalie MARCHAND

- **DECIDE** d'accorder à l'Association ACOMA une subvention d'un montant de 975.00 €.

2018 – 06 -10

DIVERS

DECISIONS

Dans le cadre des délégations de pouvoirs accordés à M. le Maire, les décisions suivantes ont été prises :

2018 – 024

ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE – Contrat avec la SEE 27 Route de Lisses 91813 Corbeil pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 à raison de 5 865 € HT/AN

2018 – 025

AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE CULTUREL – Marché attribué à la Sarl ETP, 26 Rue du Croc au Renard 45300 SERMAISES, pour un montant de 79 950 € HT.
Opération qui vient de bénéficier d'une aide de la région à hauteur de 49 488.00 €

2018 – 026

MAISON DE SANTE – Lot 1- Désamiantage attribué à la Société CAPE SOCAP, 1 Rampe Saint Prix 02100 SAINT-QUENTIN, pour un montant de 29 007 € HT.

2018-027

CONVENTION DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre IMPLANTEE SUR L'EGLISE avec la Société BCM Foudre, 444 Rue Léo Lagrange 59500 DOUAI, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un montant annuel de 178 € HT par an.

2018 -028

CONTRAT DE SERVICES OPERATEUR MOBILES avec la Société Paritel By Global, 118/190 Bld de Verdun 92413 COURBEBOIE, d'une durée de 36 mois, pour les téléphones mobiles utilisés par plusieurs services de la Ville, sur la base de 3 forfaits Nomadeo First : 9.90 € par mois et 6 forfaits Nomadeo à 24.90 € HT par mois.

2018 – 029

MAISON DE SANTE - Marchés de travaux attribués aux entreprises :

N° lot	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
2	Démolition – gros œuvre - curage	Sas JP GILLARD 51 Rue des Mares 91530 SAINT CHERON	515 000 €	618 000 €
3	Etanchéité	D.B.S. 2 allée des Aunettes 91580 ETRECHY	32 200 €	38 640 €
4	Ascenseur	L2V Ascenseur 4 avenue des Marronniers 94380 BONNEUIL SUR MARNE	79 770 €	95 724 €
5	Menuiseries extérieures - métalleries	Compagnons Métalliers Breuzard 67 rue Emile Zola 91100 CORBEIL-ESSONNES	299 075.66 €	358 890.79 €
7	Bardage	SERVIBOIS 16 rue du Boël 28310 JANVILLE	73 400 €	88 080 €
8	Sols souples-peinture	L-BOUGET 33 avenue de la Commune de Paris 91220 BRETIGNY SUR ORGE	218 653.36 €	262 384.03 €
9	Electricité	L.T.E 10 rue Georges Charpak 28302 MAINVILLIERS	89 500 €	107 400 €
10	Plomberie- chauffage - ventilation	S.E.R.T. 53 rue des Chaises 28000 CHARTRES	323 313.74 €	387 976.49 €
11	VRD	E.T.P 26 rue du Croc Renard 45300 SERMAISES	80 186 €	96 223.20 €
TOTAL			1 711 098.76	2 053 318.51

2018-030

AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE CULTUREL – Avenant N°1 avec l'entreprise ETP portant le marché initial d'un montant de 79 950 € HT à 88 317.00 € (prise en considération de plus-values en cours de travaux, suite à la découverte de fosses qui ont dû être comblées pour éviter tout risque futur sur ce parking et de la reprise d'une tranchée d'éclairage public trop endommagée dans son état d'origine pour être conservée – moins-values induites par la reprise de certains travaux notamment les plantations qui ne seront mises en place par les services techniques qu'à l'automne).

2018 – 031

AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX AUX ABORDS DE LA RD 145 – Marché de travaux attribué à l'entreprise COLAS, Route de Brières-les-Scellés 91150 ETAMPES, pour un montant de 458 986.80 € HT.

2018 – 032

ANNULATION DE LA DECISION 2017-056 DU 13.11.2017 – CONTRAT DOCUP MACHINE A AFFRANCHIR

Cette annulation a été prononcée afin que la collectivité soit dotée d'un matériel en adéquation avec ses besoins.

2018 – 033

CONTRAT GAZ GROUPE SCOLAIRE avec l'entreprise ENGIE pour une durée de 6 mois sur la base de :

Terme de quantité (TQ) :	34.17 € HT/MWh
Terme de qualité d'achèvement (TQA) :	5.81 € HT/MWh
TQ CEE classiques :	1.53 €/MWh
TQ CEE PRECARITES	0.51 €/MWh
Abonnement	334.52 €/mois

2018 – 034

REHABILITATION DU STADE – LOT 4 – AVENANT 1 avec l'entreprise ENVIRONNEMENT SERVICES portant le marché initial de 39 000 € HT à 52 108.48 € HT (génération d'une plus-value nécessitée par le remplacement d'une partie des pare-ballons qui n'ont pu être conservés suite à l'abattage des arbres et par la reprise d'une partie de clôture pour libérer un massif béton pour le remplacement d'un mât).

Concernant cette opération, M. le Maire a tenu apporter des informations sur les subventions qui avaient été sollicitées.

En effet, si la Ville a pu obtenir un soutien financier de 252 000 € au titre du Contrat de Ruralité pour la création de la Maison de Santé, sa demande, présentée auprès de l'Etat dans le cadre du programme de la DETR, a été rejetée. La Commune va donc devoir supporter financièrement la quasi-totalité des travaux puisque seule l'aide financière sollicitée auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois a été obtenu pour 10 400.00 €.

M. le Maire a donc souligné l'importance des fonds obtenus auprès de la Société VALOREM qui ont permis de lancer un grand nombre d'investissement sur le présent exercice.

Toutefois, le projet de réhabilitation du gymnase bien que nécessaire, au vu de la première estimation communiquée au terme d'une première étude, demande réflexion afin de déterminer la pertinence de se lancer, dès à présent, dans un programme de réhabilitation qui imposerait une immobilisation du site durant une période d'au moins 6 mois interdisant toute activité, situation qui pénaliserait très fortement les associations qui utilisent cet équipement.

Ainsi, au vu des délais d'études que nécessite un tel projet, ces travaux ne pourront être menés avant la fin de la présente mandature. Il ne s'agit pas de revenir sur les engagements pris pour d'autres équipements sportifs comme le tennis et le stade où les travaux ont été engagés.

Entreprendre des travaux sur le gymnase reste un sujet qui demeure mais il semblerait utile de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour désigner un maître d'œuvre permettant aux futurs élus de mesurer le coût précis d'un tel investissement.

M. le Maire a conclu cette intervention en indiquant qu'il tenait à ce que ces informations soient portées à la connaissance de l'assemblée afin d'apporter toute la transparence sur ce sujet.

MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE DES MAIRES DE L'ESSONNE

M. le Maire a informé les membres de l'assemblée que l'Association des Maires de France, qui souhaite actualiser son annuaire, l'a saisi pour que l'adresse mail de chaque conseiller lui soit communiquée.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il ne pourra être donné suite à cette demande qu'après réception de leur aval.

A ce titre, un courriel sera donc transmis à chaque conseiller par la Direction Générale des Services afin que chacun puisse faire connaître sa position sur cette requête. Sans écrit positif transmis par chaque membre de l'assemblée, l'adresse mail ne sera pas diffusée.

REMERCIEMENTS

M. le Maire a communiqué les remerciements adressés par :

- ✓ L'Association du Cyclo Club d'Angerville,
- ✓ L'Association Artistique de la Région d'Angerville,
- ✓ Le Secours Catholique.

QUESTIONS ORALES

En application de l'article 5 du règlement intérieur, M. le Maire a donné la parole à M. Franck THEVRET, représentant le Groupe ENERGIE Citoyenne, qui a donné lecture de ses questions :

1^{ère} question :

Concernant la future installation des compteurs Linky sur Angerville, des articles de l'association UFC-Quechoisir, dont ceux datés du 06/07/2017, 03/05/2017 et 13/01/2016, abordent le problème d'éventuels risques pour la santé liés à des rayonnements électromagnétiques.

Avez-vous la possibilité d'avoir plus de renseignements à ce sujet ?

Avez-vous une date concernant la future installation de ces compteurs sur Angerville ?

M. le Maire informe l'assemblée que ce sujet a justement été abordé, à la demande du délégué de la commune de Pussay, lors de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois qui s'est tenue le 28 juin dernier.

Ce dispositif génère, en effet, un certain nombre de questions.

M. le Maire indique qu'au vu des éléments qui ont été communiqués par les représentants d'ENEDIS, les ondes et le rayonnement émis par ce type de compteur sont très faibles et même inférieurs à certains appareils comme le démontrent les rapports des études menées par différents organismes comme l'OMS et l'ANFR.

Le déploiement sur notre territoire ne sera pas avant 2020 voire 2021.

La mise en œuvre de ce dispositif permettra à ENEDIS de mesurer les fluctuations du réseau face à de nouveaux usages et par conséquent de voir et mieux gérer la distribution de l'électricité et d'apporter ainsi une meilleure réactivité notamment en cas de coupure d'électricité.

M. le Maire a donné la parole à M. Pierre BONNEAU qui a complété ses propos et indiqué que les messages transmis ne se font pas en permanence. Par ailleurs, les marges d'erreur connues actuellement n'existeront plus puisque les compteurs communicants sont équipés pour mesurer avec précision les consommations.

Seul, le dimensionnement physique du compteur peut éventuellement poser souci puisque ce dispositif est différent des compteurs implantés actuellement.

Il a confirmé que le fonctionnement en CPL est beaucoup moins puissant : les ondes ne sont pas un problème.

M. Alain LAJUGIE a, quant à lui, indiqué que le reproche qui peut être fait à ENEDIS porte sur la mauvaise communication faite sur le déploiement des « compteurs communicants » où 0.67 % de défaillance a été enregistré au niveau des installations

D'autres questions doivent, par contre, être posées sur le devenir des données collectées.

M. le Maire a tenu à rappeler que, sur ce point, la CNIL et le RGPD qui vient d'être mis en place, apportent une sécurité contre la diffusion des données personnelles des abonnés qui ne peuvent être communiquées par ENEDIS sans leur accord.

Toutefois, ces données collectées permettront à un abonné de solliciter tout opérateur qui, en les exploitant, sera à même de lui proposer éventuellement une tarification plus intéressante et adaptée à ses besoins.

M. Pierre BONNEAU a, par ailleurs, signalé qu'actuellement la fabrication de l'énergie est totalement décentralisée grâce aux panneaux photovoltaïques, aux parcs éoliens, par exemple, qui permettent de produire de

l'énergie et donc de diminuer les besoins en pétrole consommé et par conséquent la production venant des centrales nucléaires.

Une communication dans le bulletin municipal serait souhaitable afin d'apporter toute l'information nécessaire face aux réticences et aux contre-vérités.

M. le Maire a entendu cette demande et indique qu'en effet, un article pourrait être publié sur ce sujet.

Il a, par ailleurs, rappelé que l'installation ne peut pas être refusée lorsqu'elle est accessible du domaine public contrairement à celle qui se trouve à l'intérieur d'une habitation où un technicien ne peut accéder. Toutefois, à terme, sans compteur LINKY, la télérelève ne pourra être effectuée. Une intervention sera nécessaire pour prélever le compteur. Ce type de situation risque d'engendrer des coûts à l'encontre de chaque abonné réfractaire.

2^{ème} question :

Concernant le futur PLU, étant donné la constitution d'un groupe de travail communautaire sur la préservation de la biodiversité sur notre territoire devant aboutir à des recommandations afin de favoriser cette préservation, aura-t-on un délai suffisant afin d'intégrer ces recommandations dans notre futur PLU ?

Ce sujet a été abordé lors de l'intervention des représentants de la CAESE.

Les délais sont trop courts pour intégrer des données dans le PLU qui sera prochainement approuvé bien que certaines mesures pourraient éventuellement y être inscrites.

Toutefois, M. le Maire a indiqué, qu'à terme, les préconisations fixées par la Communauté d'Agglomération, s'imposeront dans les futurs PLU.

3^{ème} question :

Concernant la future rentrée scolaire 2018/2019, avez-vous des projections sur les futurs effectifs et notamment sur l'ouverture ou la fermeture de classe ?

M. le Maire a indiqué, qu'au vu des données en sa possession à ce jour, il est en mesure d'indiquer, tout d'abord, que la décharge pleine et entière en faveur de la Directrice de l'école élémentaire a été reconduite pour la troisième année.

Il a tenu, d'ailleurs, à remercier Madame l'Inspectrice qui, consciente de la charge de travail de cet établissement, a soutenu et défendu le renouvellement de ce dispositif qui, normalement, ne s'applique qu'à partir de 14 classes.

M. le Maire souhaite et espère que le nouvel Inspecteur, qui vient d'être nommé, sera tout aussi vigilant.

Par ailleurs, M. le Maire a porté à la connaissance de l'assemblée que pour la rentrée, sauf arrivée massive, aucune fermeture, ni ouverture, n'est envisagée. Ainsi, ce sont 6 classes qui sont prévues en maternelle et 13 classes en élémentaire.

4^{ème} question :

Le mercredi 27/06/2018, a vu le déploiement sur notre commune d'importantes forces de l'ordre avec notamment la présence d'un hélicoptère, serait-il possible d'avoir des précisions concernant ce déploiement ?

Le déploiement des forces de gendarmerie, la semaine passée, n'a pas été généré pour un cas particulier qui se serait produit sur la commune.

Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches engagées pour prouver que le territoire appartient à tous et démontrer les moyens qui peuvent être déployés par les forces de l'ordre.

Cette mobilisation a permis de réaliser des actions sans saisine phénoménale, en dehors d'une interpellation pour détention de stupéfiants.

Elle avait, aussi, pour objectif d'anticiper la période estivale afin de maintenir une situation ressentie comme calme même si tout n'est pas parfait.

C'était aussi le moment d'en faire un symbole et de démontrer les moyens qui peuvent être mis en œuvre avec l'approche du 14 juillet.

PROCHAINS CONSEILS

- ↳ Mardi 11 septembre 2018 à 20h30 Salle du conseil en Mairie
- ↳ Mardi 9 octobre 2018 à 20h30 Salle du conseil en Mairie
- ↳ Mardi 13 novembre 2018 à 20h30 Salle du conseil en Mairie
- ↳ Mardi 18 décembre 2018 à 20h30 Salle du conseil en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Frédéricque SABOURIN-MICHEL

Angerville, le 5 juillet 2018
Le Maire,

Johann MITTELHAUSSER

